

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 74.—10/22 Septembre. 1856.

LA JEUNESSE DE LUCARI.

DRAME HISTORIQUE EN CINQ ACTES.

(Voir la Livraison 73 du Spectateur)

ACTE TROISIÈME.

—o—
SCÈNE I.

Palais Cornaro.
—o—

ANTONIO, ÉLÉONORE, LUCARI, MÉTAXA, DAMES, CHEVALIERS:

ANTONIO. Jeunes Grecs, vous venez d'assister à notre service divin; vous avez entendu l'exposition de notre doctrine religieuse; vous avez connu un petit nombre de ces âmes d'élite que Dieu a choisies pour être les précurseurs de la réforme en Italie. Nous voulons ramener le

christianisme à son ancienne pureté ternie par la Papauté dans les ténèbres du moyen âge. Dans cette mission nous invoquons l'appui de l'église grecque. Elle se vante d'être restée attachée aux principes du Christianisme, d'être le miroir fidèle de son état avant les transformations que lui a fait subir le soi-disant Vicaire du Christ. Pendant que l'Occident tout entier restait attaché au joug de la Babylone moderne, la Grèce avait raison de le considérer comme son mortel ennemi, de refuser, au prix de sa liberté, de le suivre dans la voie de l'erreur, de préférer l'esclavage du corps sous le Turc à l'esclavage de l'âme sous l'Antechrist. Aujourd'hui que l'empire de Rome est ébranlé partout, aujourd'hui que l'Occident vient d'ouvrir les yeux à la lumière d'en haut, aujourd'hui que Luther a vengé Photius, il n'y a plus de raison pour que l'Orient et l'Occident se regardent comme des ennemis. Donnons-nous la main, marchons ensemble à la découverte du Christianisme primitif. Cela vous coûtera moins de peine qu'à nous; car vous en êtes plus près.

LUCARI. Digne pasteur du Christ, quoique nous n'ayons le droit ni par notre âge ni par notre doctrine de nous poser en représentans de notre patrie et de notre église, nous serrons avec reconnaissance la main que vous nous tendez. C'est la première fois, après tant de siècles, qu'une voix amie retentit, qu'une main amie est tendue d'un bord de l'Adriatique à l'autre. Mais pour que cette bienveillance ne se change pas au bout de quelque temps en haine, il faut que la sincérité l'accompagne. Prenez garde, en voulant rétablir le christianisme des apôtres, de ne pas ajouter de nouvelles erreurs à celles des Papes, et de ne pas vous éloigner de la voie au lieu d'y rentrer.

ANTONIO. C'est pour cela, mon fils, que nous ne nous donnons pas pour infailibles comme le Pape; nous cherchons la vérité au flambeau de la parole divine écrite dans la Bible. Toute autre autorité émane de l'homme; et l'homme peut s'égarer. Votre Socrate, lorsqu'il est venu mettre un terme au règne des sophistes, a commencé par détruire leur échafaudage en disant qu'il ne savait rien. Il a ensuite commencé à construire l'édifice de la philosophie en s'étudiant soi-même, en interrogeant la raison humaine. Nous aussi, pour détruire l'échafaudage de la Papauté, ce pêle-mêle d'erreurs et de vérités, nous avons refusé son autorité; dans notre travail de démolissement, nous n'avons arrêté notre hache, que lorsque nous avons rencontré la raison divine, la Bible. Mais pour y arriver, pour la découvrir sous cet amas de superstitions et d'erreurs entassées par les siècles de la barbarie, qui cachait le livre de Dieu à nos yeux, quel labeur, quelles sueurs, quels fleuves de sang répandu! Il s'agit à présent de reconstruire l'église de Dieu, mais c'est lui qui sera notre architecte; c'est sa parole qui guidera les travailleurs du temple de Salomon! Mais comme le Saint-Esprit a choisi entre toutes les femmes Marie pour en faire le tabernacle du Christ, de même il a choisi entre toutes les langues la langue de Platon, pour en revêtir son Verbe, pour annoncer la bonne nouvelle aux générations. Petits-fils de ceux qui ont été des premiers à entendre l'Évangile, vous qui parlez encore la langue des apôtres, dépositaires des traditions sacrées de l'Orient, soyez nos amis, nos conseils, notre flambeau!

ÉLÉONORE. Et en revanche, nous vous apprendrons comment on devient libres. Votre joug ottoman n'est

qu'un joujou d'enfant en comparaison du joug de la Papauté. Vous n'êtes esclaves que par le corps, tandis que nous l'étions par l'âme. Et nous avons brisé nos fers. Mais nous sommes encore entourés des suppôts de Babylone; tandis que nous parlons ici, peut-être est-on sur nos traces; peut-être nous prépare-t-on la croix du martyr. L'imagination de nos inquisiteurs a surpassé, en fait de supplices atroces, l'imagination des Mahomet et des Mustapha. Et cependant le Vatican voit s'arracher un à un ses royaumes; la liberté a passé les Alpes, comme Hannibal; Rome voit poindre déjà dans les plaines de l'Italie le drapeau de la réforme. Grecs, réveillez-vous; veuillez être libres et vous le serez. Notre Pape et votre Sultan tomberont le même jour.

(On entend des coups à la porte.)

SCENE II.
Les précédens, MARIO.

MARIO. Excellence! Excellence! le palais est investi de tous les côtés; une escouade de sbires garde toutes les issues, ils frappent à la porte du côté de la terre, tandis que des barques armées gardent la porte qui donne du côté de l'eau; ils menacent d'enfoncer la porte si on ne leur ouvre pas à l'instant.

ÉLÉONORE. Grand Dieu! nous sommes perdus!

ANTONIO. Ma fille, réjouissez-vous; Dieu nous visite à l'imprévu, et il nous trouve éveillés, travaillant à sa vigne. Que sa volonté soit faite! Point de tentatives inutiles pour nous échapper ou pour nous cacher. C'est le Seigneur qui a dit: et vous serez menés à cause de moi devant les gouverneurs et les rois pour me rendre témoignage devant

eux et devant les nations; mais quand on vous livrera à eux, ne soyez en peine ni de ce que vous direz, ni comment vous parlerez: car ce que vous aurez à dire, vous sera inspiré à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parlera par vous! — Mario, allez ouvrir; nous resterons à notre poste.

MARIO. Quelle insolence! des sbires franchir le seuil de la noble maison Cornaro! Oh! que ne suis-je mort avant d'assister à ce spectacle! (Il sort.)

ANTONIO. Frères, invoquons l'aide du Seigneur.
(Il entonne le Psaume XC, les autres l'accompagnent en chœur.)

« Celui qui demeure ferme sous l'assistance du Très-Haut, se reposera sûrement sous la protection du Dieu du ciel; il dira au Seigneur: vous êtes mon défenseur et mon refuge: il est mon Dieu et j'espérerai en lui. »

« Il vous mettra comme à l'ombre sous ses épaules, et vous vous reposerez sous ses ailes; sa vérité vous environnera comme un bouclier. »

« Il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes ses voies. Ils vous porteront dans leurs mains, de peur que votre pied ne heurte contre quelque pierre. »

« Parce qu'il a espéré en moi, dit le Seigneur, je le délivrerai, car il a connu mon nom; je serai avec lui dans le temps de l'affliction; je le sauverai et je le glorifierai. »

SCENE III.

DIÉDO, gardes, les précédens.

DIÉDO. Bonsoir à l'honorable assemblée. — Signora Cornaro, vous avez démenti aujourd'hui la réputation de politesse dont jouit votre noble maison. On nous a fait at-

tendré une heure à la porte; et j'allais donner l'ordre de l'enfoncer pour avoir un moment plus-tôt le plaisir de vous voir. — Eh bien! comment s'amuse-t-on ici? Nous avons entendu des chants. Continuez, Messieurs; nous ne voudrions pas vous interrompre. — Il paraît que ce seigneur tout en noir est le premier chanteur, une basse-taille excellente. Je souhaiterais, Monsieur, prendre note de votre nom; nous avons besoin de vous faire chanter sur un théâtre plus digne de vos talents.

ANTONIO. Trêve de *lazzi*; fais ton devoir sans insulter tes victimes. Je m'appelle Antonio, natif de la Valcelline, pasteur de l'église réformée.

DIÉDO. Ah! ah! comme vous y allez! comme vous brusquez les choses! (*il prend du tabac*). Démocrite, philosophe grec, s'emporta un jour contre sa servante parce qu'en lui expliquant pourquoi un plat de figues qu'elle lui servit à son déjeuner, sentait l'huile, elle lui enleva le plaisir d'en rechercher la cause lui-même. Docteur Antonio, vous me gênez mes figues. — Seigneur Lucari, pardon; je ne vous avais pas aperçu. Vous pouvez me corriger si je ne cite pas bien votre philosophie grecque; mais vous m'expliquerez en même temps ce que vous cherchiez à cette heure chez la noble Éléonore.

LUCARI. Je vais vous avouer toute la vérité. Quoique né grec, j'ai embrassé depuis quelque temps la religion réformée. Dans mon ardeur de prosélytisme, j'ai conduit ici ce soir le pasteur Antonio dans le but de catéchiser la signora Cornaro.

MÉTAXA. Ne le croyez pas; il veut exposer sa vie pour sauver la mienne. C'est moi qui ai conduit ici le pasteur Antonio; Lucari m'a suivi par simple curiosité.

DIÉDO (*en prenant du tabac*). A merveille! voilà que les affaires s'embrouillent. Ça promet.

ÉLÉONORE. Merci, mes amis, de votre mensonge magnanime; mais je ne puis, ni ne doie être sauvée à ce prix. — (*à Diédo*) J'ai abjuré les erreurs du Papisme; j'ai embrassé la religion réformée, je suis prête à témoigner pour ma foi. Ces jeunes gens sont grecs; ils ne sont pas de notre église.

DIÉDO. Et les autres?

TOUS D'UNE VOIX. Nous sommes protestans.

DIÉDO. Diable! si tous les accusés avouaient ainsi leur crime, plus d'enquêtes, plus de procès, plus de question ordinaire et extraordinaire, plus de juges instructeurs, plus d'honoraires pour nous, plus d'occasion de mettre en relief nos talents, plus de promotions! — Diable! ne venez pas me gêner mon métier; je vous défends de vous accuser vous mêmes, *prohibeo vos*; je veux découvrir par mes propres yeux votre culpabilité, *secundum artem et methodice*, par les voies légales. (*il prend du tabac*). — Eh bien! qu'est-ce que ce gros livre là sur la table; (*il lit*) la Bible traduite en langue vulgaire. Oh! Oh! nous sommes tombés justement sur le corps du délit! Voilà une *probatio plenissima*, une preuve plus grande que tous leurs aveux, comme quoi ils ont donné leur âme au diable! La Bible en langue vulgaire! Quelle énormité! *Vade retro, Satana* (*il se signe*).

ANTONIO. Seigneur, qui vous êtes fait chair pour annoncer la vérité aux hommes, les satellites de celui qui se vante d'être votre Vicaire sur la terre, regardent comme un crime de lire dans la langue du peuple le livre dicté par votre S^t. Esprit! Oh blasphème! Oh Phariséens de la

loi nouvelle, pires que ceux de l'ancienne; car eux ils ne défendaient pas de lire en hébreu l'ancien testament!

DIÉDO. Paix, paix donc, docteur noir; ou autrement je vous fais baillonner pour que vous ne salissiez pas les oreilles de ces honnêtes chrétiens qui m'accompagnent dans ma mission. — Signora Cornaro, mon devoir m'oblige de faire une perquisition dans vos papiers, pour découvrir vos complices. Je vous invite à me donner les clefs de vos armoires, garde-robes *et cætera et cætera*.

ÉLÉONORE. Il vous sera un peu difficile de découvrir mes complices. A l'heure qu'il est ils sont des millions; dans quelques années, ce sera la chrétienté tout entière. Je n'ai pas de clefs à vous donner, faites comme il vous plaira.

DIÉDO. Oh! qu'à cela ne tienne! Je saurai bien m'ouvrir moi-même. (*s'adressant à une partie des gardes*) Vous, accompagnez-moi, et vous autres restez ici pour surveiller ces Messieurs. Que personne ne bouge d'ici jusqu'à mon retour (*il sort*).

SCÈNE IV.

Les précédens, moins DIÉDO.

ÉLÉONORE. Ministre de Dieu, je ne me fais pas d'illusion sur notre sort. Nous allons mourir pour notre foi. Écoutez donc la prière d'une mourante; et vous, mes compagnons de martyre, écoutez l'aveu de votre sœur. J'aime Constantin Lucari; j'en suis aimée d'un égal amour. Les convenances sociales empêchaient notre mariage; elles tombent à présent à l'approche de la mort; elles s'évanouissent comme des fantômes aux rayons du soleil de l'infini. — Bénissez donc notre union, mon père, avant qu'on

ne nous traîne dans les cachots. Lucari, veux-tu que je meure ta femme?

LUCARI. Éléonore, fiancée de mon cœur, c'est l'esprit de Dieu qui t'inspire. Le paradis commence pour moi dès ce moment. Saint ministre, faites vite avant qu'on ne vienne nous séparer.

ANTONIO. Mes enfans, c'est avec joie que je vais vous donner cette dernière consolation. Je vais vous marier d'après le rite de notre église.

(*Il prend la Bible et se met entre les fiancés*).

Constantin Lucari, veux-tu Éléonore Cornaro pour femme, afin de vivre avec elle selon la loi de Dieu dans le saint état du mariage? Veux-tu l'aimer, la consoler, l'honorer, avoir soin d'elle saine ou malade, et te dévouer à elle seule pendant toute ta vie?

LUCARI. Oui, je le veux.

ANTONIO. Éléonore Cornaro, veux-tu Constantin Lucari pour mari, afin de vivre avec lui selon la loi de Dieu dans le saint état du mariage? Veux-tu lui obéir, le servir, l'aimer, l'honorer, avoir soin de lui sain ou malade, et te dévouer à lui pendant toute ta vie?

ÉLÉONORE. Oui je le veux, dans cette vie et dans l'autre.

ANTONIO. (*après avoir échangé les anneaux*) Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. — Puisque Constantin et Éléonore veulent s'unir en mariage, et ont manifesté solennellement leur volonté devant Dieu et devant le monde, et se sont donné la main et l'anneau, je les déclare mariés au nom du Père, du Fils et du S^t Esprit. Amen. — Mes enfans, vivez heureux; hélas! vos heures sont comptées!

ÉLÉONORE. Constantin, mon époux chéri, n'avais-je pas

raison hier de vous nommer homme de peu de foi? Dans un jour, ces obstacles qui vous paraissaient hauts comme des montagnes, ont disparu; nous voilà mari et femme — pour toute la vie!

LUCARI. Oh! Oui, que la mort vienne à présent; elle sera notre couche nuptiale; nous nous reposerons dans l'éternité!

ÉLÉONORE. Te rappelles-tu, Constantin, nos rêves de bonheur? Tu nous transportais en imagination aux beaux pays de ta patrie; là au milieu des colonnes mutilées d'un temple antique, à l'ombre des orangers, ton oncle vénérable, à la longue barbe d'argent, bénissait notre union d'après les rites poétiques de l'église orientale. Nous portions sur la tête des couronnes de fleurs; des vierges et des jeunes garçons nous entouraient de cierges allumés; au milieu des nuages de l'encens, après avoir bu à la même coupe le vin et l'eau, nous nous livrions à la danse mystique; on prononçait sur nos têtes les bénédictions des Patriarches dans la langue d'Homère! — Hélas! ce n'était qu'un beau rêve! Mais voilà Diédo qui revient; Constantin embrasse ton épouse; c'est notre premier, ce sera notre dernier baiser!

SCÈNE VI.

DIÉDO, les précédens.

DIÉDO. Oh! mon Dieu! beaucoup de bruit pour rien; je n'ai pu trouver aucun papier compromettant pour personne, hormis plusieurs exemplaires de la Bible, avec lesquels on avait sans doute l'intention d'empoisonner toute Venise. Allons, Messieurs, allons; quant à vous, Seigneur Lucari et cet autre Grec, vous êtes libres; vous pouvez aller où

bon vous semble. Seulement je vous donne le conseil paternel de tenir votre bouche fermée, et de ne pas colporter ce que vous avez vu et entendu ici. La Seigneurie aime à rendre sa justice en secret. Allez.

LUCARI. Comment, Seigneur Diédo? De quel droit me séparez-vous de mes compagnons? S'ils sont coupables, je le suis aussi. Je suis protestant comme eux, cent fois plus qu'eux; en me laissant libre, vous violez la loi.

DIÉDO. Qu'est-ce que vous me contez là? Êtes-vous fous aujourd'hui? C'est à y perdre la tête. Cela ne m'était pas encore arrivé. Les uns, au lieu de cacher leur crime, s'accusent eux mêmes, avant tout interrogatoire en règle. L'autre veut aller de vive force en prison.

LUCARI. Si vous me laissez libre, je ne me tairai pas; je crierai tout haut que je suis protestant, que vous m'avez pris sur le fait à l'office de l'église réformée; je vous dénoncerai à la Seigneurie comme trahissant votre devoir.

DIÉDO. Mais ne comprenez vous donc pas, mon ami, que vous pouvez vous faire protestant, mahométan, idolâtre, que vous pouvez vous donner à tous les diables, si cela vous plait, puisque vous êtes déjà schismatique et damné? Ce qui est un crime pour les autres, n'est rien pour vous, puisque vous n'êtes pas membre de la sainte église catholique, apostolique et romaine? puisque le diable ne perd ni ne gagne à votre changement de religion?

LUCARI. Eh bien! s'il faut un crime pour être traîné en prison, pour subir le même sort que mes compagnons de malheur, je vous insulterais, je vous frapperais, vous ne vous délivrerez de moi qu'en me faisant arrêter.

DIÉDO. Le moyen de faire comprendre raison à ce forcené! — Écoutez: (il tire à l'écart *Lucari et Métaxa*): allez-vous-en en paix; je vous laisse libres d'après les ordres de votre protecteur.

LUCARI. Mon protecteur? qui est-il donc? Nommez-le.

DIÉDO. Il m'est défendu de vous en dire davantage. Allez.

MÉTAXA. (*prenant Lucari à part*) Ne comprends-tu pas? Ce ne peut-être que le Seigneur Giustiniani. Courons chez-lui. Il pourra sauver Éléonore. Il est tout-puissant, il est un des membres du Conseil.

LUCARI. Quel éclair d'espérance luit à mes yeux! Oui, tout n'est pas encore perdu. (*S'approchant d'Éléonore*) Mon épouse chérie, je viens d'apprendre quelque chose qui pourra nous sauver. Il n'y a pas d'instant à perdre. Je cours chez un puissant Seigneur qui brisera tes chaînes. Nous irons en Grèce, sous les colonnes des anciens temples, à l'ombre des orangiers. Adieu, ma femme, mon ange, ma vie. Adieu; nous nous reverrons.

ÉLÉONORE. Va, mon bien-aimé. Que Dieu guide tes pas. Si tu ne réussis pas, si je meurs sans te revoir, je t'ordonne de vivre et de m'aimer.

LUCARI. Quels mots viens-tu de prononcer? Non, Éléonore; je ne te quitterai pas, mon cœur me dit que si je pars, je ne te reverrai plus.

MÉTAXA. Et si en restant, tu la perds pour toujours? Si, en partant, tu peux la sauver? Viens, Lucari, viens; il est toujours temps de mourir.

(*Il l'entraîne*).

ACTE QUATRIÈME.

SCÈNE I.

Palais Giustiniani.

GIUSTINIANI, LUCARI.

LUCARI. Ah! Seigneur! hâtez-vous, pendant qu'il en est temps encore. Courez prévenir l'opprobre de votre Venise, pour la gloire de laquelle vous avez tant de fois exposé votre vie. Ne souffrez pas que la Sérénissime République, qu'un gouvernement aimé des peuples pour son humanité et sa tolérance, se souille du pire des crimes, d'un assassinat juridique!

GIUSTINIANI. Qu'y a-t-il, mon cher Lucari? Vous êtes hors de vous. Qu'est-il arrivé de nouveau?

LUCARI. Comment? vous ne savez pas, Excellence, qu'on a arrêté cette nuit dans son palais, l'illustre demoiselle Cornaro avec d'autres personnes notables, célébrant en secret le culte de l'église réformée; qu'on vient de la traîner dans les cachots de l'Inquisition; que l'épée de la mort est suspendue sur leurs têtes; que...

GIUSTINIANI. Oh! mon Dieu! qu'est-ce que j'entends! Oh la malheureuse! Quelle triste fin pour la fille d'une telle maison, et douée des plus belles qualités! Comme je la plains!

LUCARI. Vous ne devez pas vous borner, Seigneur, à des plaintes stériles; vous devez venir à son aide de toute votre puissance, vous devez l'arracher à son horrible sort. Ce sera une honte éternelle pour la Seigneurie si elle laisse sacrifier sous ses yeux par un tribunal impitoyable la fille

des Doges, alliée aux plus grandes familles de la noblesse vénitienne, renommée dans toute l'Italie pour sa beauté, son esprit, ses vertus; si la République laisse attaquer dans ses personnages les plus illustres le principe de la liberté de conscience! La Seigneurie doit songer que parmi ses sujets les plus fidèles elle en compte un grand nombre qui n'appartient pas à l'église catholique. Si les Grecs pouvaient soupçonner un seul moment que la République ait l'intention de faire violence à leur conscience religieuse, pour les ramener par la force au giron de Rome, malheur, malheur pour l'avenir de Venise, pour ses possessions dans le Levant! Il faut Seigneur, que vous couriez de suite au Conseil, que vous exposiez avec votre éloquence habituelle les conséquences désastreuses de cette persécution.

GIUSTINIANI. Vous connaissez mon âme, Constantin; vous connaissez mes opinions en fait de religion. Quoique catholique sincère, je ne hais ni Grecs ni Protestans; si leurs croyances offensent Dieu, c'est à Dieu et non pas au bras séculier de les punir. Cette opinion à moi est à peu près celle aussi des plus sages patriciens de Venise; et cependant, quoique nous voyions de mauvais œil le tribunal de l'Inquisition, quoique nous lui ayons mis un frein que les autres gouvernemens catholiques n'ont pas osé lui imposer, cependant dans cette circonstance il y a une haute raison d'état qui défend à la Seigneurie de s'immiscer dans ses affaires. C'est une ligne politique qui a été adoptée par le Conseil; il n'est pas possible d'en dévier, pour le salut d'un individu, fût-il le premier personnage de la République.

LUCARI. Une haute raison d'état! qui vous empêche d'é-

tre humains, justes! qui vous défend d'arracher des griffes du tigre un des chefs-d'œuvre de Dieu!

GIUSTINIANI. Mon enfant, c'est un sacrifice nécessaire pour la prospérité des générations à venir! La Seigneurie, éclairée par les conseils de son théologien Fra Paolo Sarnpi, s'apprête à s'opposer à certaines prétentions du Saint-Siège, incompatibles avec le bon ordre, car elles sont fondées sur le principe que le pouvoir temporel est inférieur, le valet très-humble du pouvoir spirituel. Le Saint-Siège ne cédera pas; il fera appel à son arme habituelle, l'excommunication. Quoique cette arme soit un peu rouillée de nos jours, il faut cependant que la Seigneurie évite soigneusement tout ce qui pourrait faire soupçonner qu'elle a l'intention de se séparer du dogme de l'église romaine, car alors l'excommunication pourrait sembler méritée, et nous attirer des dangers. Or, en intervenant dans les affaires de l'inquisition, en défendant contre elle des personnes saisies en flagrant délit d'hérésie, ne ferions-nous pas beau jeu à la Cour de Rome? Plus nous nous montrerons bons catholiques, et plus nous serons invulnérables aux foudres du Vatican. Il n'y a là rien qui puisse porter ombrage à nos sujets Grecs, dont les privilèges ont été sanctionnés par le temps.

LUCARI (tombant à ses pieds) Ah! mon père! sauvez-la! Que la froide politique ne vous fasse pas oublier que vous avez aussi une fille! Tous les efforts que vous ferez pour sauver Éléonore, Dieu vous les payera, en répandant ses bénédictions sur la tête de votre enfant chérie!

GIUSTINIANI. Lucari! il n'y a qu'un amant qui puisse plaider avec tant de chaleur la cause de cette malheureuse!

LUCARI. Mon père! pardonnez-moi si je ne vous ai

pas avoué de suite toute la vérité. Oui, je l'aime du plus tendre amour; oui, si elle meurt, elle emporte avec elle mon bonheur, ma vie. Elle est à moi devant Dieu et devant les hommes; elle est ma femme légitime. Lors de son arrestation, je me trouvais chez elle; pendant que le commissaire est monté pour faire des perquisitions, elle a voulu, avant de mourir, être unie à moi; le pasteur protestant a béni notre union. J'ai eu beau me proclamer aussi protestant, pour être arrêté avec elle, le commissaire n'a pas voulu me conduire en prison. Il m'a dit que cela lui était défendu par mon protecteur; j'ai cru à l'instant que c'était vous; mais je m'aperçois à présent qu'il m'a fait un mensonge pour se délivrer de moi, pour me séparer à jamais de mon Éléonore.

GIUSTINIANI. Ah malheureux! qu'avez vous fait! Ce mariage rend encore plus désespéré le sort d'Éléonore. Les parens, les amis de son illustre maison auraient pu, quoique difficilement, obtenir sa délivrance. Mais à présent, lorsqu'on saura que la fille des Doges s'est alliée à un Grec, personne ne bougera; au lieu de lui tendre la main pour la tirer de l'abîme, on l'y poussera une heure plus tôt. Mon Dieu! ne dites pas un mot de cela hors d'ici; ce serait rendre sa perte inévitable.

LUCARI. Seigneur, si la main d'un Grec souille la main de la fille des Doges aux yeux des nobles de Venise, il peut laver cette souillure avec le sang de ses veines. Dites-moi que ma mort rend non pas sûre, mais probable seulement, la délivrance d'Éléonore, et je meurs à l'instant.

GIUSTINIANI. (après quelques moments de réflexion) Écoutez, Constantin. Je vous aime comme un fils, car j'ai connu votre honorable famille à Candie, je vous ai tenu en-

core enfant sur mes genoux. J'ai eu toujours l'opinion la plus élevée de vos talents et de la noblesse de votre cœur; mais depuis qu'Éléonore vous a choisi pour époux en face de la mort, mon estime pour vous et pour elle a grandi encore. L'homme choisi par cette noble fille, et la fille à laquelle cette homme se dévoue, doivent être des âmes sublimes. Jeunes gens, ne croyez pas que l'âme du vieux Giustiniani soit courbée sous les préjugés de son siècle, qu'elle ne soit pas faite pour vous comprendre. Je vous promets, Constantin, de mettre en œuvre toute mon influence pour sauver votre femme. Je ne vous cache pas que ma tâche est très-difficile, que je n'ai pas beaucoup d'espoir. Mais je tenterai tout; la Providence divine viendra peut-être à mon aide. Le vieux Giustiniani n'est pas impuissant à Venise; il a réussi quelquefois dans des affaires épineuses, là où d'autres avaient fait naufrage. En attendant, tenez-vous tranquille, mon fils, et à une heure après midi revenez me voir.

LUCARI. Noble vieillard, vos paroles sont pour mon âme une douce consolation. Que Dieu vous accompagne.

(il sort).

SCÈNE II.

Une place déserte. Au fond, un canal. Au delà du canal, un couvent. Il commence à faire nuit.

LUCARI seul.

LUCARI. Le soir est venu, et Giustiniani n'est pas encore de retour dans son palais. Oh! mon Dieu! tout espoir est perdu. Le noble vieillard ne veut pas me donner le coup de grâce; il ne veut pas me dire de sa propre bouche qu'il a échoué dans sa mission, qu'Éléonore périra; mais

il me le fait comprendre assez clairement en se cachant de moi. Il ne me reste plus d'autre chance que de trouver quelque moyen de me faire arrêter pour me faire condamner, pour mourir avec elle (*il se promène*).

SCÈNE III.

LUCARI, JOSEPH LIPPOMANI.

JOSEPH. Dois-je en croire mes yeux? Cet homme qui se promène, n'est-il pas ce Lucari que je croyais arrêté avec Éléonore? — Oui, c'est lui-même. — Voilà ce qui arrive lorsqu'on se repose sur d'autres du soin de sa propre vengeance. — Ah! mon père! vous ne m'avez vengé qu'à demi. Eh bien! je me charge de l'autre moitié du compte. — Holà, Seigneur Lucari! N'entendez-vous pas votre nom? Seigneur Lucari!

LUCARI. Qui appelle? — Ah! je crois... je ne me trompe pas. C'est Joseph Lippomani.

JOSEPH. Oui, Seigneur, celui qui vous a demandé pardon. Avez-vous des nouvelles de la demoiselle Éléonore?

LUCARI. Seigneur, vous connaissez sans doute son triste sort. Vous m'avez dit que vous l'aimiez. Eh bien! la noble fille sur laquelle vous avez porté votre amour, lorsqu'elle était entourée d'hommages, lorsqu'elle brillait de la splendeur du rang et de la richesse, gémit à présent dans un cachot, dans quelques heures hélas! elle aura peut-être cessé de vivre. Puisque vous l'aimez, vous devez avoir un noble cœur. Oublions notre rivalité; unissons nos efforts pour la sauver. Vous êtes gentilhomme; vous devez avoir des relations, des protecteurs. Votre père est membre d'un ordre tout puissant. Employez donc tous les moyens dont vous pouvez disposer, je me mets à vos ordres; disposez de moi, je

vous obéirai en tout ce que vous me commanderez; à peine aurez-vous obtenu son élargissement, que je quitterai Venise pour toujours, je vous en donne ma parole d'honneur, je ne chercherai jamais à la revoir. Pour être heureux, il me suffira de la savoir vivante!

JOSEPH. Votre parole d'honneur! la parole d'un Grec! *Graeca fides!* Vous vous moquez de moi, Seigneur Lucari. Sachez que je n'aime plus Éléonore, que je la hais de toutes les forces de mon âme, et que si en levant mon petit doigt, je pouvais la sauver, je ne le ferais pas.

LUCARI. Ah! Seigneur! Ne jetez pas ce hideux manteau de la méchanceté sur la splendeur de votre âme; vous devez être bon et généreux, car vous êtes le fils d'un saint homme, et vous avez aimé une sainte. Oh mon Dieu! songez, que vous ne verrez plus ces yeux si doux, ce regard d'ange s'abaisser vers la terre; que ces lèvres d'où s'échappait une harmonie céleste, seront fermées à jamais. Ah! si vous ne la sauvez pas, vous qui le pouvez, j'en suis sûr, votre vie ne sera plus qu'un long remords, Dieu appesantira son bras sur vous, vous maudirez le moment où vous êtes resté sourd à mes supplications.

JOSEPH. En effet certes! ces yeux, ces lèvres qui ne m'ont jamais exprimé que du mépris! Qu'elle apprenne, l'altière jeune fille, qu'on ne méprise pas impunément un amour comme le mien.

LUCARI. Grand Dieu! que dites-vous?

JOSEPH. Oui! c'est moi qui l'ai dénoncée à l'Inquisition; oui, c'est moi qui me venge ainsi d'elle et de toi. Non, il n'y a plus d'espoir; elle mourra, celle qui a renié sa religion pour l'hérésie, sa race pour un Grec. Dans quelques heures, on la conduira dans un bateau au canal

Orfano; et là, la digne fille des Doges épousera la mer; ces yeux, que tu contemplais avec tant d'ivresse, ces lèvres qui murmuraient à ton oreille de si douces paroles d'amour, tout cela deviendra la pâture des poissons.

LUCARI. Mais tu ne vivras pas assez pour voir ton crime accompli (*il tire son épée*). Allons, défends toi, homme lâche, vil espion! tu as devant toi l'époux, le vengeur d'Éléonore.

JOSEPH. (*mettant aussi l'épée à la main*) L'époux d'Éléonore? Ah! ah! vous étiez donc secrètement mariés! Oh l'infâme! ainsi tous ces beaux semblants de vertu, c'était pour se donner en secret au Grec!—Allons; en m'offrant un combat à outrance, tu as prévenu mon plus cher désir; sur elle, je me venge par la main du bourreau; mais sur toi je veux me venger de ma propre main; je porte à la pointe de mon épée un faisceau de haines, la haine de la race, de la religion, de la jalousie! Tu n'as pas assez de sang dans les veines pour les assouvir toutes!

LUCARI. Bête féroce, c'est un bienfait pour l'humanité de la délivrer de ton hideux aspect. Demain matin, lorsqu'on te ramassera dans la boue, ce sera un jour de fête pour Venise. Allons sous ce réverbère là-bas; il éclairera ma vengeance (*ils sortent*).

SCÈNE IV.

MÉTAXA, puis LUCARI.

MÉTAXA. Je cherche partout Lucari, et je ne puis le trouver nulle part. Quelqu'un vient de me dire qu'il l'a vu se diriger de ce côté. Malheureux ami, où es-tu? Mais que se passe-t-il donc là bas?—Je crois entendre un cliquetis d'épées!—Et puis un cri!—A présent tout est

rentré dans le silence. — Non, j'entends des pas pressés:—Quelqu'un vient de ce côté. — Au milieu de l'obscurité je vois briller dans sa main une épée.—Il s'approche.— Je crois le reconnaître — Grand Dieu! c'est lui!

LUCARI. Seigneur, arrêtez-moi; conduisez moi en prison; qu'on m'enferme dans le même cachot où est enfermée Éléonore. J'ai tué un homme, un noble, Joseph Lippomani. Je suis un Grec, un mécréant; voilà sur mon épée le sang d'un venitien. Où sont-ils donc ce soir les sbires? Est-ce ainsi qu'on fait la police à Venise?

MÉTAXA. Lucari! tais-toi! tu ne reconnais pas ton ami?

LUCARI. O frère bien-aimé! c'est Dieu qui t'envoie! Rends-moi un dernier service; conduis-moi à la prison. J'en tiens en main la clef. Rien ne me séparera plus de mon Éléonore; je mourrai avec elle, mais après l'avoir vengée. J'ai blessé mortellement son lâche dénonciateur; il s'est enfui, mais il n'ira pas loin; je lui ai enfoncé mon épée dans le corps. Toi, mon ami, tu partiras bientôt pour notre patrie; va trouver mon oncle, tâche de consoler sa vieillesse. Priez ensemble pour l'âme de votre Lucari! Allons.

MÉTAXA. Malheureux! qu'as-tu fait? Tandis que le bon Giustiniani est encore au Conseil travaillant à la délivrance d'Éléonore, tandis qu'il m'envoie exprès pour te dire qu'il n'a pas encore perdu tout à fait l'espoir de la sauver, pourvu que tu te tiennes tranquille, tu viens d'ouvrir une nouvelle plaie, tu viens de jeter un meurtre au travers de ses projets!

LUCARI. Que dis-tu? Il y a encore de l'espoir pour Éléonore?

MÉTAXA. Tout à l'heure encore, il y en avait; j'ignore

s'il en reste à présent, je ne puis calculer toutes les conséquences dont ce meurtre est gros pour toi et pour elle.

— Viens, mon ami; songeons à te cacher quelque part avant que la garde de nuit ne vienne à passer.

LUCARI. Me cacher? Jamais. Je l'ai tué loyalement. Je ne suis pas un assassin. Je l'ai fait pour être arrêté. On ne peut pas punir Éléonore pour moi.

MÉTAXA. Les juges d'Éléonore sont les compatriotes, de Joseph; ils sont réunis dans ce moment pour délibérer sur son sort. Le meurtre, dont elle est la cause innocente, va les rendre impitoyables pour elle, s'ils arrivent à en connaître l'auteur avant d'avoir rendu leur sentence. Si nous pouvons empêcher, pour quelques heures, le rétentissement de cette affaire, tout est sauvé peut-être. Je cours annoncer ce qui est arrivé à notre Providence ici-bas, le bon Giustiniani, afin qu'il puisse en prévenir les terribles conséquences. Je le sais; tu ne crains pas pour toi; mais pour elle? Pour l'amour d'Éléonore, prends mon manteau afin qu'on ne te reconnaisse pas en route, et en te dirigeant par des chemins détournés, va frapper à la porte de ce couvent. On t'y donnera asyle pour cette nuit, et là on ne pourra ni t'arrêter ni t'examiner. En attendant, Giustiniani avisera, et le matin je viendrai t'annoncer ce qu'il faudra faire d'après ses conseils.

LUCARI. O destinée fatale! Je cherche à venger Éléonore et à être réuni à elle; au lieu de la venger, je la mets de nouveau en péril. Ami, je n'ai plus de volonté à moi: je ferai tout ce que tu veux.

MÉTAXA. Viens, mon ami; songeons à te cacher quelque part avant que la garde de nuit ne vienne à passer.

ACTE CINQUIÈME

—ooo—

SCÈNE I.

Le couvent des Jésuites.

—o—

Le P. LIPPOMANI, puis un domestique.

(*Le cadavre de Joseph est étendu sur un lit. Le P. Lippomani à genoux près du chevet.*)

Il vient de rendre le dernier soupir! Je n'ai plus de fils! ma race est éteinte! Et par la main de qui? de ce Grec que je croyais la pierre angulaire de l'édifice de ma grandeur! Grand Dieu! comme tu te joues des projets des hommes! Je n'ai plus de fils, je n'ai plus d'avenir! Je ne vois devant moi qu'un désert.

(*Il se lève.*)

Il ne me reste plus qu'un but à poursuivre: la vengeance. Il doit mourir celui qui a donné la mort à mon enfant. Il doit mourir écrasé par moi celui que je voulais élever pour qu'il m'ouvrit les portes de l'Orient!

UN DOMESTIQUE. Révérend père, un étranger frappe à la porte du couvent; il demande asyle; il se dit poursuivi par la justice.

LIPPOMANI. Son nom?

DOMESTIQUE. Constantin Lucari.

LIPPOMANI. Providence divine! tu envoies le meurtrier dans les mains du vengeur, tandis que le sang de la victime est encore chaud.—Qu'on le fasse entrer dans la chambre des étrangers (*le domestique sort*).

Je le tiens; je n'ai qu'à faire agir le ressort de la justice;

et me voilà vengé. — Que ce soit le plus-tôt possible (*il va pour sortir et il s'arrête*).

Lippomani! Lippomani! que fais-tu? Est-ce que cette vengeance est dans la volonté, dans l'intérêt de la compagnie de Jésus? — Je veux me venger; mais ai-je le droit de vouloir? — Lorsque je suis entré dans la Société, n'ai-je pas fait abjuration de toute volonté à moi? n'ai-je pas fait serment d'observer les statuts de l'ordre? D'après ces statuts je dois me conformer avec une parfaite résignation et un entier renoncement à ma propre volonté, à tout ce que veut et m'ordonne mon supérieur; je dois prendre sa volonté et son jugement, pour la règle de ma volonté et de mon jugement. — Je dois être entre ses mains comme une cire molle qui prend la forme qu'on veut lui donner; comme un cadavre qui n'a par lui-même aucun mouvement; comme une statue que l'on place où l'on veut; comme le bâton d'un vieillard, qu'il prend et qu'il quitte selon sa commodité — Je dois être aussi prompt à obéir à la voix de mon supérieur que si elle venait de la propre bouche de Jésus-Christ. —

Cœur, dans lequel bout le volcan de la colère; sang qui t'agites dans mes veines demandant le sang du meurtrier; sujets rebelles à la voix de Dieu; appeaisez-vous, taisez-vous; devenez cire, statue, bâton, cadavre entre les mains de notre Père Général!

Quelle est la volonté, quelles sont les instructions du Père Général relativement à Constantin Lucari? Les paroles de sa dépêche secrète que j'ai reçue hier, reviennent à ma mémoire imprimées en lettres de flammes: *tâchez d'attacher à notre ordre par tous les moyens et tous les sacrifices, ce jeune Grec d'un grand avenir.*

Mais ce jeune Grec vient de me tuer mon fils unique! Et qu'est-ce que cela fait à la compagnie de Jésus? Dès le moment de mon entrée dans la société, je n'ai plus eu de fils; elle ne reconnaît aucun lien de parenté; le Jésuite n'a plus ni père, ni frère, ni enfant.

La compagnie a un projet sur la personne de Constantin Lucari, projet qui se rattache à un plan immense. Elle m'en a confié l'exécution. Et moi, infidèle à ma mission, je devrais briser la pierre angulaire de ce plan, je devrais arrêter la marche de l'Ordre qui sera bientôt la marche de l'humanité, parcequ'un jeune Vénitien a reçu dans une querelle d'amour, un coup d'épée en pleine poitrine?

En ayant, Lippomani; à ta tâche, ouvrier en retard. — Tullie a fait passer sur le corps de son père le char qui la menait au trône; moi je ferai passer le mien sur le corps de mon fils.

Holà! (*deux domestiques entrent*) qu'on transporte le mort dans la chapelle du couvent, et qu'on introduise ici l'étranger.

SCÈNE II.

Le P. LIPPOMANI, LUCARI, puis un domestique.

LUCARI. Ciel! le père de ma victime!

LIPPOMANI. Si vous étiez venu un moment plutôt, vous auriez trouvé auprès du père le fils agonisant!

LUCARI. Oh! je dois être pour vous un objet d'horreur; je me livre à vous, faites-moi jeter en prison, ou frappez-moi vous même; il ne sortira de ma bouche ni plainte ni justification.

LIPPOMANI. Dieu éternel! pourquoi le front des hommes

est-il un mensonge? Lorsque j'ai vu pour la première fois cet homme, j'ai senti pour lui des entrailles de père; j'aurais tout donné pour faire son bonheur; et cet homme devait me priver de mon fils unique! Sa main que j'étreignais avec amour, devait se tremper dans mon sang!

LUCARI. Seigneur, ne prolongeons pas cet entretien déchirant. Laissez-moi partir, ou vengez-vous sur moi; je donnerais tout mon sang pour apaiser le courroux d'un père.

LIPPOMANI. Sang! vengeance! mots tirés du vocabulaire des tigres; jusqu'à quand souillerez-vous les lèvres des hommes? Est-ce que tout votre sang répandu pourrait rendre la vie à mon fils? Est-ce que la vengeance assouvie pourrait dire à ce cadavre qui gisait là dans ce coin: lève-toi?—Jésus a enlevé le genre humain à la mort, en prononçant des paroles de repentir et de pardon; je suis de la Société de Jésus.—Constantin Lucari, meurtrier de mon fils, je vous pardonne; je suis prêt à favoriser votre évasion, à vous faire échapper au glaive de la loi, pour que vous puissiez revoir votre patrie: vous y direz comment les Jésuites se vengent!

LUCARI. (*tombant à ses pieds*) Homme extraordinaire! ah! si vous me pardonnez sincèrement, livrez-moi aux mains de la justice humaine; laissez-moi mourir! La vie n'a plus de but pour moi!

LIPPOMANI. Votre vie appartient désormais à votre patrie et à moi. Vous ne pouvez plus en disposer. Je l'ai achetée bien chèrement, Constantin!—Moi, vieillard, un pied déjà dans la tombe, je me voyais renaître dans mon enfant; tout à coup je le perds et ma vie devient un désert;—et cependant je ne me laisse

pas maîtriser par le désespoir. En semant autour de moi des paroles de pardon et d'amour, je tâche de donner l'existence à un autre fils, je repeuple la solitude de mes derniers jours;—et vous, à la fleur de l'âge, vous désespérez de l'avenir? vous voulez me tuer une seconde fois mon fils?

LUCARI. O magnanimité qui ne peut se mesurer qu'à mon ingratitude! Vous, vengeur d'une nouvelle espèce, vous voulez me voir heureux; vous n'exigez de moi d'autre expiation que celle de remplir mon devoir envers ma patrie. Et moi, sourd à la voix d'un saint, je vous dis: non; ma vie n'est ni à vous ni à ma patrie ni à moi; elle est attachée par un lien indissoluble à celle d'une femme. Vous savez tout sans doute, mon Père; si Éléonore doit mourir, je veux mourir avec elle. Ah! si c'est en votre pouvoir, procurez-moi ce bonheur. De quelque effort que soit capable votre grande âme, ma vie doit toujours vous rappeler un souvenir déchirant. Au bienfait de m'avoir pardonné, ajoutez le bienfait de me faire mourir avec Éléonore!

LIPPOMANI. Ah! s'il était en mon pouvoir de la sauver, de compléter mon pardon en faisant tomber ses chaînes et en la rendant à votre amour!—La Société de Jésus est toute-puissante; peut-être cela n'est-il pas au dessus de mes forces.

LUCARI. Ah! mon Père! quel éclair de bonheur inespéré avez-vous fait luire à mes yeux! Vous n'êtes pas un homme; vous êtes un ange descendu du ciel pour consoler les malheureux!

UN DOMESTIQUE. Mon Père, on vient d'apporter cette lettre pour votre Révérence! le messager attend la réponse (*il sort*)

ii. LIPPOMANI. Vous permettez? (*il se retire à l'écart pour lire la lettre; Lucari s'assied tout pensif.*)

LIPPOMANI *(à part)*. C'est de l'Inquisiteur en chef! (*il lit*). Révérénd père, malgré mes efforts, les intrigues de Giustiniani ont ébranlé la conviction des juges mes collègues; on veut absoudre la Cornaro, mais à condition que cela n'excite pas trop votre mécontentement. On craint avant tout la colère et la vengeance de la Société de Jésus à laquelle les juges tiennent par beaucoup de liens. Si la Société n'a pas d'intérêt majeur à sa condamnation, la Cornaro sera détorée; si la Société tient absolument à ce qu'on donne un exemple pour déraciner les mauvaises herbes, pour semer la terreur parmi les protestans d'Italie, parlez; les juges obéiront. Répondez de suite, car le Tribunal attend votre décision pour rendre son jugement et le faire exécuter à l'instant.

Par S^t. Ignace! me voilà maître d'agir comme je voudrai! Voilà toute cette affaire en ma main! Eh bien! Lippomani, que feras-tu? Le Ciel met pour la seconde fois entre tes mains la foudre de la vengeance.— Quelle tentation! — Ah! Lippomani! rappelle-toi que tu n'es qu'un bâton, qu'un cadavre! Tu ne dois rien décider d'après tes passions; tu dois deviner ce qui convient aux intérêts de l'Ordre. (*il s'assied devant la table et il réfléchit quelques momens*). Tant que cette femme sera vivante, Lucari ne sera pas à nous; tous nos efforts viendront se briser contre l'amour de cet homme pour elle. Non, il n'y a pas de doute; la mort de cette femme est notre vie; sa vie, notre mort. (*il réfléchit encore*).

LUCARI *(à part)*. Quel saint homme! — Une telle perfection est-elle dans la nature humaine? — Ah! mon Dieu! qu'Éléonore soit libre, et j'étonnerai le monde par

ma reconnaissance envers cet homme sublime. Sa volonté est la volonté de Dieu!

LIPPOMANI *(à part)*. J'ai beau examiner ma conscience dans ses replis les plus cachés. Dans la détermination que je vais prendre il n'entre pas le moindre sentiment de vengeance. C'est l'intérêt seul de ma Société qui va répondre à la lettre du Père Inquisiteur. Je suis une plume impassible, inanimée entre les doigts de l'Ordre, et j'écris que la Cornaro doit mourir. (*il écrit*).

Holà! (*le domestique reparait*) donnez cette lettre au messager qui attend. (*le domestique sort. Lippomani se lève et s'approche de Lucari*).

Jeune grec, tous les grands génies sont éclos sous la main d'une femme; leurs ailes ont poussé sous l'haleine de l'amour. Comme l'étoile du matin, le nom d'une femme vient se poser sur le front de tout grand homme au début de sa carrière. Sans Béatrice, le Dante ne nous aurait pas révélé les terreurs de l'enfer, les béatitudes du Paradis; sans Laure, la lyre de Pétrarque serait restée muette. Mais aussi si Béatrice, si Laure n'étaient pas mortes à la fleur de l'âge, si au lieu de ne leur laisser qu'un souvenir immortel et fécond, elles avaient creusé dans l'âme de leurs poètes le sillon d'une passion dévorante, l'Italie aurait été privée de ses deux plus beaux génies. La femme est comme le soleil; de loin elle chauffe et elle féconde; de près, elle brûle, elle détruit. [Oh! rappelez-vous notre Tasse! pourquoi son génie est-il malade, pourquoi ses ouvrages n'ont-ils pas le cachet de la perfection? Parce qu'Éléonore n'est pas morte avant de le rendre fou.]

LUCARI. Mon père! Que dites-vous là? Je ne vous comprends pas, et je tremble!

LIPPOMANI. Je dis que Dieu vous avait donné Éléonore pour allumer en vous la flamme du génie; je dis que lorsqu'elle n'est plus nécessaire, qu'elle pouvait même être nuisible au développement de ces qualités qu'il destine à une grande mission, il la rappelle dans son sein.

LUCARI. Grand Dieu! elle est condamnée! elle est morte! (il tombe sur un siège).

LIPPOMANI. Je viens d'apprendre qu'il était trop tard pour la sauver. Qui, l'Éléonore mortelle, périssable, vient de subir son destin; l'Éléonore qui vivra éternelle dans votre cœur et dans le souvenir des hommes, si vous savez vous rendre célèbre, vient de naître.

LUCARI. (il se lève) Laissez-moi sortir; si je n'ai pas pu la voir vivante, je veux aller la voir morte. . . . Horreur! horreur! même cette dernière consolation m'est refusée! son corps repose sous les algues de la lagune (il tombe de nouveau sur son siège, et il pleure; long silence).

LIPPOMANI. (pleurant aussi) Pleurez, pleurez votre amante; je pleure avec vous ma fille!

LUCARI. Seigneur, que Dieu vous récompense de votre pitié! — Saint homme, priez pour elle et pour moi! (il va pour sortir).

LIPPOMANI. Vous m'abandonnez ainsi seul dans le monde? Où allez-vous, mon fils?

LUCARI. Mon père, je vais mourir dans quelque coin; je vais réunir mon âme à celle d'Éléonore.

LIPPOMANI. Vous voulez mourir? Oui, âme blessée; le monde n'a plus de joies pour vous. Vous ne pouvez plus

trouver de repos que sur l'oreiller de la mort. Restez-ici; je vous aiderai à mourir.

LUCARI. Vous, Seigneur? vous qui croyez le suicide un crime?

LIPPOMANI. Mon ami, il y a deux espèces de suicide. Si vous allez vous briser le crâne avec quelque arme meurtrière, si vous allez vous noyer dans quelque canal, c'est là la mort que Dieu condamne et qui par conséquent ne pourra pas réunir votre âme réprouvée à celle de l'ange qui s'appelait Éléonore. Vous voulez la revoir, et vous jetez entre elle et vous l'épaisseur de l'éternité! Mais il y a une autre mort sainte, bénie de Dieu; vous mourrez sans trahir aucun devoir; vous vous entretenez souvent avec l'âme d'Éléonore; votre mort sera le commencement d'une autre vie!

LUCARI. Je vous écoute, mon père.

LIPPOMANI. Renoncez à ce monde qui, maintenant, est pour vous sans soleil et sans joie; renoncez à tous ses liens éphémères, renoncez à votre volonté chancelante et faillible; devenez cadavre vivant; entrez dans l'ordre de Jésus!

LUCARI. Qu'a me proposez-vous là!

LIPPOMANI. Oui, mon fils; pour les âmes qui ont été visitées par la foudre, il n'y a d'autre repos que le calme et la paix de la vie monastique. Mais entre tous les ordres monastiques, le plus parfait, le plus sublime, et en même temps le mieux taillé pour ainsi dire sur la nature humaine, c'est l'ordre des Jésuites. Il est aux ordres plus anciens, ce que l'homme, la couronne de la création, est aux autres êtres, essais imparfaits dans l'échelle de la nature!

LUCARI. Je me sens sous la puissance d'un charme; poursuivez, mon père.

LIPPOMANI. Comme le naufragé, qui ballotté long-temps par les flots, réussit enfin à gagner le rivage, ainsi le néophyte que les flots agités du monde extérieur ont déposé sur les bords hospitaliers de la société de Jésus, ne demande au commencement que le calme, le repos, l'oubli. Mais peu à peu, les passions inséparables de la nature humaine et qui en sont les aspirations légitimes, commencent à se réveiller en lui. Les autres règles monastiques s'évertuent à les écraser. De là leur imperfection, la lutte insensée entre la règle et le moine, la nature et la loi. L'ordre des Jésuites se sert des passions comme d'autant d'instrumens forgés tout exprès par Dieu pour l'accomplissement de son idéal. Après deux ou trois années passées dans le calme régénérateur, vous réveillez-vous ambitieux? L'ordre vous donne à diriger la conscience d'un Roi, à gouverner par elle un état. Préférez-vous la gloire paisible des lettres? L'ordre vous envoie diriger ses écoles, expliquer à ses élèves les beautés des poètes et des philosophes de l'antiquité. Êtes-vous travaillé par l'ardent amour de l'apostolat, par la soif du martyre? Il vous envoie prêcher la foi en Chine et au Japon.—Voulez-vous, Constantin, que je vous fasse voir, comme dans une glace, votre vie tout entière, si vous devenez Jésuite?

LUCARI. Volontiers, mon père.

LIPPOMANI. Après quelques années, votre Éléonore ne sera plus pour vous un souvenir déchirant; ce sera une amie à l'aspect doux et serein, qui viendra se poser sur votre oreiller, et vous murmurer dans vos rêves des pa-

roles consolatrices. Vous vous rappellerez alors que vous avez une patrie qui gémit dans l'esclavage; vous sentirez dans votre tête les tressaillemens du génie. Alors la Société vous enverra en Orient, après avoir remis dans votre main sa puissance; vous réussirez là où tant d'autres ont échoué; vous accomplirez la réunion des deux églises, la réconciliation des deux races.—Alors la Chrétienté ivre d'amour et d'admiration pour la Grèce, sentira se réveiller en elle l'ancien esprit des Croisés. Il ne s'agira plus de délivrer un sépulcre inanimé, mais une nation entermée vivante et portant le Christ dans son cœur. La Croisade ne sera plus prêchée et dirigée par des moines ignorans, mais par la société de Jésus dont tu seras, mon Constantin, le chef absolu. Oh! jours heureux! que je ne verrai pas des yeux de mon corps, mais que l'oreille collée à la terre, j'entends venir!—Oui, le trône de Mahomet est renversé; la croix brille sur la coupole de Sainte-Sophie; un Pape Grec va inaugurer une nouvelle époque de l'humanité dans laquelle il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur!

LUCARI. (*tombant dans ses bras*) Vieillard inspiré! tu as vaincu; je suis à toi!

SCÈNE III.

GIUSTINIANI, MÉTAXA, *les précédens.*

GIUSTINIANI. (*à part*) Par St. Marc! je ne m'attendais pas à les trouver si bien ensemble! Quelle nouvelle machination ourdit-on ici!—(*Haut*) Cher Lucari! la Seigneurie, ayant égard à votre jeunesse et aux anciens et loyaux services de votre famille, ne vous impose d'autre peine pour le meurtre commis par vous en duel, que le bannissement. Vous êtes libre de retourner dans votre

patrie. Quant à la pauvre Éléonore, mes efforts ont échoué, je n'ai pu . . .

LUCARI. Je sais tout, Seigneur! que Dieu vous en récompense!

GIUSTINIANI. Vous savez tout? Vous ignorez encore quelque chose. Savez-vous qui a dénoncé Éléonore à l'inquisition; qui a paralysé tous mes efforts; qui a dicté la sentence de mort? Non? Eh bien, il est là devant vous cet homme dont les intrigues souterraines ont enfin éveillé l'attention de la Seigneurie; c'est le Jésuite!

LUCARI. Dieu! cela ne se peut pas; c'est une calomnie.

GIUSTINIANI. Comment? votre âme était déjà sous son empire? Tenez; lisez la lettre que cet homme vient d'écrire au Président du Tribunal. Elle est tombée entre mes mains, trop tard, hélas! pour sauver la victime, mais assez tôt cependant pour ouvrir les yeux de la Seigneurie sur ce pouvoir mystérieux qui se forme en dehors d'elle, et qui met en péril nos institutions.

LUCARI. Ciel! que vois-je! Oh infâmie! — Ainsi, misérable hypocrite, tandis que d'une main tu essayais mes larmes, tu plongeais de l'autre le poignard dans le sein d'Éléonore! Et cela pour faire de moi l'instrument aveugle des projets de ton ordre! Oh! dans quel abîme j'allais tomber! Société de Jésus, j'ai découvert tes plans; trop tard, hélas! pour sauver ma bien aimée, mais cependant assez tôt pour sauver mon peuple de tes machinations maudites. Oui, je vivrai; mais ma vie sera une lutte incessante contre les Jésuites; en leur fermant cet Orient auquel ils aspirent, je sauverai ma nation et je vengerai Éléonore!

FIN.

Nouvelles diverses.

— On écrit de l'Épire:

« En vertu d'un firman qui vient d'être promulgué, il est conféré aux Cadis le droit de mettre les scellés sur la fortune des (chrétiens) orphelins, prodigues et aliénés et de nommer des curateurs qui ne doivent rendre compte de leur gestion, qu'aux Cadis, et ces derniers reçoivent pour prix de leurs services un droit de 2 % sur ces fortunes. »

Ainsi, au lieu d'accorder de nouveaux droits aux chrétiens par l'application du hattî houmayoun, on les dépouille même de ceux dont ils avaient jusqu'ici la jouissance; car depuis la conquête, c'était aux évêques qu'appartenait la surveillance des orphelins, prodigues et aliénés; ce sont eux qui nommaient des curateurs, après avoir consulté à cet effet les conseils de famille; l'autorité turque ne s'immisçait point dans ces affaires, encore moins avait-elle la prétention d'établir un droit sur la fortune des orphelins etc.

Les mêmes correspondances disent: que les chrétiens de l'Épire se sont refusés au paiement fixé pour l'exemption du recrutement militaire; ils prétendent que le hattî houmayoun leur impose l'obligation de fournir des hommes et non de l'argent; et qu'ils sont prêts à fournir le nombre de recrues déterminées pour la province de l'Épire. Les notables de Konitza, de Zagori et de Metzovo, ont déjà soumis au gouvernement leurs propositions à cet égard.

— On sait que le gouvernement turc avait nommé

une commission composée de six membres, pour l'établissement d'une banque nationale, et que cette commission a fait appel aux fonds des négociants et des plus riches particuliers de la Turquie, qui ont souscrit pour un capital de 200 millions de piastres.

Voici la liste des principaux banquiers Grecs qui ont concouru à former ce capital, ainsi que le montant de leurs souscriptions.

Théodore Baltatzi.	25,800,000.
Emmanuel Baltatzi.	15,000,000.
Zariphi	9,000,000.
Stephanoviki	9,000,000.
R. L. Rballis	9,000,000.
Stérios et Krikotzis	9,000,000.
Psicharis	9,000,000.
Elienne Mavrocordatos	1,500,000.
A. Mavrogordatos	6,000,000.
Th. Baltatzis	6,000,000.
G. Baltatzi	3,000,000.
F. Baltatzi	2,000,000.
E. Skylitzis	6,000,000.
Privilegios	1,000,000.
Dimitrakopoulos	6,000,000.
D'autres capitalistes grecs	44,000,000.
	<hr/>
	160,500,000.

Il ressort de cette liste, que les $\frac{3}{4}$ du capital des 200 millions, appartiennent à des négociants et à des banquiers Grecs (*).

(*) V. l'Union de Syra. N^o. 220.

— On nous écrit de Lamie.

La bande de brigands qui a pillé et incendié le village turc d'Avaritza, a eu une rencontre avec un détachement turc près de Néochori. Dans cette rencontre, deux Albanais furent tués et deux autres blessés. Les brigands eurent quatre des leurs blessés; ils se sont dirigés la même nuit, vers les monts Othrys.

Cette bande est commandée dit-on par Dreillas et Fonias.

— On nous écrit de nos frontières occidentales.

Le district (turc) de Radovitzi, se trouve entièrement à la disposition des bandits. On dit que ces malfaiteurs ont l'intention d'envahir les provinces occidentales de la Grèce; j'ignore si ce fait a quelque fondement, mais ce qui est certain, c'est que, tant que les provinces limitrophes de la Grèce seront confiées à la garde des Albanais ou d'autres armatoles, qui s'entendent avec les brigands pour partager leurs rapines, jamais la Grèce ne pourra jouir de la sécurité qui est indispensable au développement de la prospérité de ses populations pacifiques et laborieuses.

— Nous lisons dans le *Phare d'Othrys*.

Deux bandes de brigands très considérables infestent dans ce moment les deux districts de Domoko et d'Almyros, et exercent des cruautés inouïes contre les malheureux chrétiens qui habitent cette contrée.

Dans tous les engagements qui ont eu lieu entre les bandits et les Albanais chargés de leur poursuite, ces derniers ont été constamment battus et ont essuyé des pertes très sensibles.

L'une de ces deux bandes, est forte de 35 à 40 individus; elle est commandée par le fameux Kyriakos, qui s'échappa tout dernièrement des prisons de Jannina. 155

Le 20 du mois d'Août, elle a eu une rencontre avec des détachements Albanais qu'elle a mis en fuite; après cet engagement, elle a marché vers le village nommé Kokotous, s'est emparée de quelques uns de ses habitans, qu'elle a chargé de lui apporter des vivres.

Les villageois à peine rentrés chez eux, s'empressèrent d'en avertir le Derbend-Aga, et puis ils portèrent aux brigands les vivres qu'ils avaient requis; mais avant qu'ils fussent arrivés avec les vivres, auprès des brigands, ceux-ci qui avaient été avertis par les soldats mêmes du Derbend-Aga, qu'ils étaient trahis, saisirent les villageois, leur coupèrent les oreilles et le nez et leur brisèrent les jambes.

Tel est le triste sort des chrétiens de ces provinces. Les détachements Grecs sont continuellement en mouvement, pour empêcher les bandes qui infestent la frontière de se porter sur notre territoire.

Les environs de Smyrne sont de nouveau infestés par des brigands.

L'*Amalthée* (journal de Smyrne) en date du 11 Septembre, dit que: « Le courrier d'Anatolie parti de cette ville, le 10, a été attaqué par des bandits, dont le nombre est inconnu.

Tout le numéraire dont il était porteur, — et la somme en était considérable, vu qu'un grand nombre de négocians de Smyrne avaient expédié des groupes à leurs correspondans, — a été enlevé par les malfaiteurs.»

— Nous annonçons à nos lecteurs, que la bande de brigands commandée par Mustaka ou Lianos, qui se trouvait sur nos frontières, est effectivement entrée dans la Locride. Le 1/13 du courant, elle a eu une rencontre avec le détachement commandé par le Lieutenant Tambouri, qu'

aidé par le Démarque des Thermopyles à la tête de 60 paysans, a entièrement exterminé cette bande de malfaiteurs.

— On écrit d'Autivari à la Gazette d'Agram, en date du 22 Août.

Un navire de guerre turc est entré hier dans notre port, ayant à bord six cents hommes de troupes régulières. Aujourd'hui on attend deux autres navires, et jusqu'au 15 Septembre, 50 mille hommes environ, auront débarqué sous le commandement d'Omer Pacha, qui a été revêtu du titre de Roumeli-Valissi. Cette armée est destinée à protéger les Chrétiens, à rétablir la tranquillité dans l'Albanie, à la relever de l'état d'anarchie où elle se trouve, pour la soumettre à une administration régulière. Si la partie montagnaise et belliqueuse de l'Albanie s'unit au commandant Turc, ce qui ne peut manquer d'arriver, vu que cette portion de la province est habitée en grande partie par des Chrétiens, la victoire de la Porte sera assurée; dans le cas contraire, il est bien probable que l'expédition échouera.

La soumission de l'Albanie une fois effectuée, les troupes, dit-on, devront marcher contre le Monténégro. D'autres prétendent qu'on procédera de concert avec le Monténégro, à la détermination de ses confins; mais cette version ne paraît point vraisemblable, car la Porte reconnaîtrait par là l'indépendance de cette Principauté; ce qui est sûr, c'est que le rappel des Monténégrins absents, a un rapport intime avec l'expédition d'Omer Pacha; et il serait bien imprudent de la part de la Porte, de procéder au désarmement de l'Albanie, pendant que le Monténégro garde vis à vis d'elle une attitude hostile. Les travaux de l'église catholique ont été suspendus.

— Le journal de Constantinople en date du 15 Septembre, nous apprend que les Monténégrins qui résidaient à Constantinople, ont quitté cette capitale il y a quelques jours.

Il annonce aussi que le premier et le second bataillon du deuxième régiment de la garde impériale ont été embarqués sur deux bateaux à vapeur, et doivent se rendre à Herzegovine.

D'autres troupes de la garde y seront envoyées dès que l'on pourra disposer des bateaux à vapeur nécessaires. La S. Porte, ajoute-t-il, « veut faire respecter ses droits et les intérêts de ses sujets méconnus dans ces contrées par les habitans du Monténégro, dont le territoire fait partie de l'Empire Ottoman. »

— Nous lisons dans la Correspondance de Beyruth de la Gazette de Trieste, le récit d'une exécution capitale en Turquie, qui ne peut qu'inspirer de l'horreur contre les principes de la législation criminelle qui régit cet Empire.

Il y a à peu près un an, un Turc tua un Grec, tous deux étaient enrôlés par les Alliés; le procès criminel une fois terminé, les pièces furent expédiées à Constantinople, où la peine de mort prononcée contre l'assassin, fut commuée en 15 années de réclusion dans une forteresse, à condition que la mère de la victime voulût accorder la rémission de la peine capitale.

Cette femme avait déjà été à Constantinople, pour solliciter et obtenir la mort du meurtrier de son fils; mais ne voulant pas le décharger de la peine prononcée contre lui, et tout au contraire, insistant pour que l'arrêt de mort fût exécuté, le coupable fut conduit hors de la ville, et là, en lui faisant sentir sur le cou la lame du cou-

teau, on demanda sept fois à la mère de la victime, si elle persistait à ce que la sentence fût exécutée.

Comme beaucoup de personnes intercédèrent auprès de cette femme, et lui promettaient en échange de la rémission de la peine capitale, de riches cadeaux, elle se laissa fléchir, et on convint enfin d'une somme de 15,000 piastres, comme prix du sang versé.

Le condamné fut alors reconduit dans son cachot; mais la somme convenue n'ayant pas été livrée aussitôt, la femme retira sa parole, et redemanda l'exécution.

Le condamné fut donc traîné au lieu du supplice, et la femme ayant de nouveau refusé à cinq reprises, d'accorder la rémission de la peine, un soldat des gardes du sérail, frappa le premier coup; mais à cause de l'expérience du bourreau, à ce premier coup, qui ne produisit que des blessures, succédèrent les cris déchirans et les gémissements du malheureux supplicié; c'est alors que d'autres gardes le frappèrent sur les pieds, sur les bras, sur la tête, et comme ces coups redoublés n'achevaient point la victime, un autre soldat saisi probablement de compassion, tira de sa poche un petit couteau, qu'il plongea et replongea dans le corps du malheureux martyr, jusqu'à ce que l'œuvre de destruction fut accomplie! Maintenant le bruit s'est répandu que la femme avait reçu secrètement une somme des Grecs indigènes, pour refuser son pardon au coupable, et les Turcs presque sûrs de ce fait, déclarent publiquement qu'ils veulent en tirer une vengeance éclatante.

La Presse d'Orient (*) en faisant le récit d'une autre scène aussi atroce que la précédente, s'écrie:

(*) V. No. 178.

Tout cela est horrible. Ne serait-il pas temps qu'un gouvernement, qui entre dans la voie du progrès politique, se préoccupe de ces dispositions immorales? A quoi bon laisser le cadavre du supplicié pendant vingt quatre heures sur la place, exposé aux insultes des passans? Cela se faisait au temps où les Sultans régnaient par la terreur; cette époque est loin de nous.

Quant au refus de donner un confesseur au condamné, on assure ici que son désir n'a pas été connu du Pacha et que c'est le chef des Cavas qui a refusé de souscrire aux supplications de ce malheureux.

Le ministère, ajoute la Presse d'Orient, qui a eu l'honneur de promulguer le Hatti houmayoun, doit se préoccuper de cet état de choses au nom de la morale publique.

— Des lettres de Constantinople nous apprennent que par décision vizirienne, les métropolitains composant le saint synode permanent, ont dû être renvoyés de Constantinople à leurs diocèses respectifs; cette mesure extraordinaire a été dit-on adoptée, afin que les évêques présidassent en rentrant dans leurs diocèses, à la répartition de l'impôt, au prix duquel les sujets non Musulmans de la Porte, devront obtenir leur exemption du service militaire.

En ce qui concerne la conséquence immédiate qui résulterait de cette décision, si elle était exécutée, nous voulons parler de la dissolution de fait, du S^t. Synode permanent de l'Église de Constantinople, nous ferons remarquer qu'en investissant les Patriarches d'un pouvoir temporel, en vue de l'entière pacification des peuples conquis et de la consolidation de ses conquêtes,

Mahomet II comprenait évidemment dans l'institution du Patriarchat, l'organisation tout canonique existant à cette époque, c'est-à-dire, le Patriarche entouré de son synode, composé en droit, de tous les Métropolitains suffragants du siège Patriarchal, et en fait, de tous ceux qui séjourneraient à Constantinople.

Cet ordre de choses n'a point changé depuis la conquête; tout au contraire, durant les quatre derniers siècles, les Métropolitains primats résidant à Constantinople, étaient revêtus comme par le passé, du titre d'Exarques des provinces qui formaient leurs diocèses, et représentaient auprès du Saint Synode, un certain nombre de Métropolitains absens.

La preuve que loin de modifier l'ordre ecclésiastique existant lors de la conquête, la Porte lui a donné une nouvelle consécration, ressort de ce fait, que d'après le mode existant depuis le siècle passé, et qui est relaté dans les Bérats, le grand sceau du Patriarchat est divisé en quatre parties égales, qui doivent être confiées à un nombre égal de métropolitains. Quant au Patriarche, il n'est en possession que du manche qui réunit par un ressort, les quatre parties du sceau. Les mêmes bérats prescrivent que tout acte officiel émanant du patriarche, doit être revêtu du sceau Patriarchal.

Ainsi donc étant démontré que de tout temps, les Patriarches ne pouvaient exercer légalement leurs fonctions, qu'assistés par le collège des métropolitains, il en résulterait que le renvoi de Constantinople des Métropolitains, formant le saint synode, aurait été une grave atteinte à l'institution même du patriarchat.

Peut-être nous dira-t-on, que la présence des Métropo-

litains dans leurs diocèses respectifs, a été jugée nécessaire, afin que l'impôt établi pour le rachat du service militaire, soit équitablement réparti parmi les contribuables; oui sans doute; mais alors que devient le principe de la séparation du temporel et du spirituel, dont on a fait tant de bruit? Où est la fusion qui devait faire disparaître de la Turquie les institutions ecclésiastiques qui ont existé depuis quatre siècles, et qu'on a dernièrement appelé un état dans l'état? Les évêques qu'il s'agissait de dépoillier de tout pouvoir temporel, doivent-ils être convertis, sous le nouveau régime, en collecteurs et en répartiteurs d'impôts? doivent-ils enfin en dérogeant à leur caractère sacerdotal et à leur sainte mission d'amour et de charité, participer à la levée d'un impôt justement abhorré par les populations, et qui par son énormité, cinq mille piastres par recrue met le comble à leur détresse?

Toutes ces questions soulevées par l'ordre viziriel que nous avons mentionné plus haut, prouvent que, lorsqu'on essaye de bouleverser un ordre de choses existant depuis un temps immémorial, pour le remplacer par de nouvelles institutions qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas mettre à exécution, au lieu de faire un pas en avant dans la voie du progrès, on prend au contraire une tendance rétrograde, qui ne peut aboutir qu'au désordre et à l'anarchie gouvernementale, la pire de toutes les anarchies, par cela même qu'elle est la plus durable.

S.

Le firman pour la répression du brigandage.

— 000 —

Le gouvernement turc suit un singulier système quant à la publication de ses décrets et ordonnances. Une mesure est prise; on en cherche vainement quelque part l'annonce officielle, de sorte que, quelques moyens qu'on ait d'être bien renseigné, on court toujours le risque de ne pas être suffisamment éclairé sur certains détails. Plusieurs jours après, vous trouvez tout-à-coup l'ordonnance dans un journal de France ou d'Allemagne, et c'est là que va la chercher aussi l'organe semi officiel de la Porte elle-même, le *Journal de Constantinople*.

Le firman p. ex. adressé aux gouverneurs généraux des provinces européennes de l'empire, pour la répression du brigandage, n'a été publié dans ce journal que le 15 septembre, après avoir fait le tour de l'Europe. On ne sera donc pas étonné de ne pas trouver le texte officiel de cette pièce tout-à-fait conforme à l'avis que nous en avons donné dans notre livraison de 7 septembre; bien que la vérité qui vient de nous être enfin révélée ne soit guère à l'avantage du gouvernement turc.

En effet, aux termes du firman, les pouvoirs spéciaux et extraordinaires dont nous avons parlé, ne sont pas accordés aux gouverneurs généraux.

« Une cour spéciale de justice instituée à cet effet, doit dans chaque province s'occuper du jugement des individus coupables de brigandage, et aussitôt qu'il aura été prouvé que l'accusé est coupable de vol, de brigandage, d'assassinat, de résistance à main armée à la force publique, LA

COUR RÉDIGERA UN RAPPORT ET PASSERA SENTENCE DE MORT, SANS APPEL NI RECOURS EN GRACE.

» Ces cours spéciales seront sous la présidence d'un commissaire impérial envoyé à cet effet dans chacune des provinces ci-dessus énoncées. Les gouverneurs généraux seront tenus de faire exécuter sans délai les sentences prononcées par ces cours, et après l'exécution d'envoyer les pièces du procès et de la sentence à la Sublime-Porte. Les complices des brigands ou ceux qui leur auront donné asile, seront aussi jugés par les mêmes cours et condamnés aux plus hautes peines des travaux forcés. »

Ainsi, ce sont des cours spéciales qui, sous la présidence d'un commissaire impérial, auront à juger sommairement les accusés de vol, de brigandage, d'assassinat et de résistance à main armée à la force publique. Mais on ne nous dit pas comment, par qui, de combien de membres ces cours seront composées; ni quelles sont les règles de l'instruction qu'elles auront à suivre. Toutes les cours martiales sont astreintes à certaines formalités quelque sommaires qu'elles soient; celles dont nous parlons sont abandonnées à un arbitraire sans frein. Il en résulte évidemment que tous les pouvoirs extraordinaires en question seront exercés de fait et en dernière analyse par les commissaires spéciaux envoyés de Constantinople, qui présentent, si c'est possible, encore moins de garanties que les pachas, gouverneurs des provinces.

Notez d'ailleurs qu'il ne s'agit pas seulement ici de brigandage et d'assassinat; le vol, sera également puni de mort! La même peine est décrétée contre toute résistance à la force publique. Nous aurions compris cette rigueur, s'il y avait partout une force publique régulière; mais dans les provinces en question, la police est faite ordinairement par des bandes albanaises. Or on sait ce que c'est qu'une bande albanaise; elle agit beaucoup plus souvent pour son propre compte que pour celui du gouvernement qui l'em-

ploie; elle est, tranchons le mot, une bande de brigands déguisée. Et l'on veut qu'une force publique de cette espèce, qui n'a ni discipline, ni paye régulière, qui ne se fait pas scrupule de dévaliser les passants et de pressurer les villages, inspire tellement le respect et l'obéissance que la moindre résistance à ses prévarications soit passible de la peine capitale? Mais c'est pousser le monde au désespoir; c'est provoquer l'anarchie qu'on a voulu cependant éviter en ne mettant pas à exécution le hat du 6/18 Février, c'est en un mot, aboutir, au profit de l'arbitraire, à un mal auquel on n'a pas osé s'exposer au profit de la légalité.

Ce n'est pas tout cependant. Il y a dans le firman impérial une disposition qui va encore plus loin.

Les gouverneurs généraux, dit-il, seront, sous leur responsabilité spéciale, revêtus de pouvoirs extraordinaires en conformité des réglemens temporaires et spéciaux qui seront établis.

Y aura-t-il donc des pouvoirs extraordinaires autres que ceux accordés aux cours de justice ou plutôt aux commissaires spéciaux envoyés de Constantinople? Ceux-ci pourront, on l'a vu, sur un simple rapport, passer sentence de mort, sans appel ni recours en grâce; mais on nous annonce une juridiction encore plus extraordinaire, exercée cette fois-ci par les gouverneurs généraux eux-mêmes! Aurait-on trouvé à Constantinople que la peine de mort est insuffisante; et y aurait-on inventé cet épouvantail encore plus terrible dont Diodote recommandait à Cléon la recherche, en lui disputant la vie des Mytiléniens?

Nous nous arrêtons, en invoquant de nouveau l'attention et la sollicitude de l'Europe. Le développement que le brigandage a pris depuis six mois surtout dans les pro-

vinces européennes de l'empire turc est un fait trop significatif pour que le monde civilisé puisse rester indifférent en présence de mesures qui, loin d'atténuer le mal, semblent calculées tout exprès pour l'attiser et l'agrandir.

P.

US S'AGIT DE LA QUESTION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN TURQUIE. — On ne peut pas dire que la liberté de la presse en Turquie soit une nouveauté. Elle a existé autrefois, et elle existe encore. Mais elle a été supprimée par le gouvernement turc, et elle ne sera rétablie que par la révolution.

— On ne peut pas dire que la liberté de la presse en Turquie soit une nouveauté. Elle a existé autrefois, et elle existe encore. Mais elle a été supprimée par le gouvernement turc, et elle ne sera rétablie que par la révolution.

— On ne peut pas dire que la liberté de la presse en Turquie soit une nouveauté. Elle a existé autrefois, et elle existe encore. Mais elle a été supprimée par le gouvernement turc, et elle ne sera rétablie que par la révolution.

— On ne peut pas dire que la liberté de la presse en Turquie soit une nouveauté. Elle a existé autrefois, et elle existe encore. Mais elle a été supprimée par le gouvernement turc, et elle ne sera rétablie que par la révolution.

— On ne peut pas dire que la liberté de la presse en Turquie soit une nouveauté. Elle a existé autrefois, et elle existe encore. Mais elle a été supprimée par le gouvernement turc, et elle ne sera rétablie que par la révolution.

— On ne peut pas dire que la liberté de la presse en Turquie soit une nouveauté. Elle a existé autrefois, et elle existe encore. Mais elle a été supprimée par le gouvernement turc, et elle ne sera rétablie que par la révolution.

M. RENIERIS.